

Politique d'âge minimum pour les ateliers PNCE (2.4.6)

Cette politique sera en vigueur à compter du 21 janvier 2012

- Pour participer à un stage Entraîneur communautaire – Initiation, le candidat doit avoir atteint l'âge minimum de 14 ans au premier jour du stage. Bien que ce ne soit pas une exigence, SFC recommande fortement lorsque c'est possible, d'offrir des stages qui s'adressent spécifiquement à une clientèle de 14 et 15 ans (U16) afin que le formateur puisse adapter sa méthodologie aux caractéristiques d'apprentissage des candidats U16. Le processus d'apprentissage de ces participants sera meilleur si on adapte la méthodologie plutôt que d'essayer de les intégrer à un groupe d'adultes plus expérimentés et d'horizons variés;
- Pour participer à un stage Entraîneur de compétition – Introduction (hors saison), le candidat doit avoir atteint l'âge minimum de 16 ans au premier jour du stage;
- Pour obtenir le statut « En formation » ou « Formé » ou « Certifié », l'entraîneur doit avoir l'âge minimum de 16 ans. C'est pourquoi les entraîneurs U16 qui ont réussi les stages Entraîneur communautaire – Initiation et Entraîneur communautaire auront le statut « U16 » dans la base de données de l'Association canadienne des entraîneurs. Ils obtiendront automatiquement le statut approprié à leur seizième anniversaire.